

COLLOQUE



PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES

*Du premier passage à l'acte
à la récurrence*



Dessin de YETCHEM

Vendredi 11 décembre 2015

*Salle Thélème
Université François Rabelais
3 rue des Tanneurs - Tours*

Plus d'informations : www.criavs-centre.fr
tél : 02 18 37 05 98 - criavs.centre@chu-tours.fr



PROGRAMME

MATINÉE

- > 8h30 *Accueil*
- > 9h **Officiels**
- > 9h45 **Introduction**
Pr J-L. Senon
- > 10h **Plénière 1 : LA PREVENTION DU RISQUE DE RECIDIVE :
LES FACTEURS PROTECTEURS**
Pr J-P. Guay, professeur agrégé école de criminologie,
université de Montréal, Québec
- > 10h45 *Pause*
- > 11h15 **Plénière 2 : LA PREVENTION DU PREMIER PASSAGE A
L'ACTE**
Association DisNo, Suisse
- > 12h **Plénière 3 : STOP IT NOW !**
Association Lucy Faithfull, Angleterre
- > 12h45 *Déjeuner libre*



APRES-MIDI

- > 14h30 **Table ronde 1: PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SOCIETE CIVILE**
Modérateur : A. Harrault, psychologue CRIAVS Centre
- > **Les cercles de soutien et de responsabilité**
Dr F. Cochez, psychiatre responsable du CRIAVS Aquitaine
 - > **L'Ange Bleu**
L. Bennari, Présidente de l'association l'Ange Bleu
- > 15h15 **Table ronde 2 : PREVENTION JUDICIAIRE DES VIOLENCES SEXUELLES**
Modérateur : E. Dieu, criminologue, président de l'ARCA
- > **Programme de prévention de la récidive**
C. Botte, directrice du SPIP 45
 - > **La justice Restaurative**
H. Van Dijk, présidente de l'association Question de Justice
- > 16h *Pause*
- > 16h30 **Table ronde 3 : PREVENTION SANITAIRE DES VIOLENCES SEXUELLES**
Modérateur : Dr R. Courtois, psychiatre responsable du CRIAVS Centre
- > **Implication du médecin coordonnateur dans la prévention de la récidive**
Dr J. Cano, psychiatre ERIOS/CRIAVS Aquitaine
 - > **La FFCRIAVS**
Dr M. Lacambre, président de la FFCRIAVS, psychiatre responsable du CRIAVS Languedoc-Rousillon
- > 17h15 **Conclusion et perspectives locales**



THEME

La violence sexuelle est un phénomène d'actualité très complexe, qui a la particularité de se situer au carrefour de nombreux domaines sanitaire, judiciaire et social.

De par son histoire et sa complexité, elle met en scène de nombreux acteurs qui interviennent auprès des victimes comme auprès des auteurs. La prise en charge de ces auteurs, qui n'a pas toujours semblée légitime, est un exemple de ce travail interdisciplinaire nécessaire.

Néanmoins, si les pratiques d'accompagnement se sont développées, il semble que leurs aspects préventifs ne soient mis en avant que dans un cadre restreint, notamment concernant la récidive.

Nous souhaitons lors de cette journée aborder, plus largement, les différents aspects des violences sexuelles sous l'angle d'une démarche préventive.

Selon l'OMS, la prévention dans le domaine de la santé est définie comme l'ensemble des mesures visant à éviter ou à réduire le nombre et la gravité des maladies ou des accidents.

Elle distingue trois niveaux :

- Le niveau primaire correspond à l'ensemble des actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie et donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas,
- Le niveau secondaire correspond à l'ensemble des actes destinés à diminuer la prévalence d'une maladie et donc à réduire son évolution,
- Le niveau tertiaire correspond à l'ensemble des actes destinés à réduire la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives dans une population. Cette conception étend la prévention au domaine de la réadaptation : elle cherche à favoriser la réinsertion professionnelle et sociale.

Historiquement, l'intérêt s'est porté sur les conséquences du comportement délictueux et l'empêchement de la survenue d'un nouveau comportement. La récidive a logiquement été érigée comme l'objet premier des actions de prévention. Par analogie, il semble que nous pouvons qualifier ces actions de prévention tertiaire, dont la justice semble être le principal acteur.

En milieu carcéral, les prises en charge sanitaires (psychiatrie, psychothérapies) et judiciaires (PPR, application des peines) soutenues par les évolutions législatives semblent s'apparenter à des actions de prévention secondaire conduites tant par la justice que par le sanitaire.

Des préoccupations plus récentes semblent se porter du côté de la survenue du premier passage à l'acte. Nous pourrions nous interroger sur les possibilités, voire les modalités d'action, en amont du passage à l'acte, dans une perspective de prévention primaire. Qui en seraient les acteurs sur notre territoire ?

Notre objectif est de sensibiliser les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles à la démarche de prévention des violences sexuelles et de les mobiliser, autour d'actions régionales. Pour cela nous vous proposons de venir rencontrer des professionnels aux pratiques diverses, engagés quotidiennement dans cette démarche. Nous nous appuierons également sur des expériences internationales déjà efficaces.